



Hudson

En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.

Élections générales 2021

Les électeurs de la Ville d'Hudson recevront par la poste leur avis d'inscription dans les prochains jours

Hudson, le 12 octobre 2021 – Les électrices et les électeurs de la Ville d'Hudson sont invités à vérifier que leur nom se trouve sur l'avis d'inscription qu'ils recevront par la poste dans les prochains jours. Si leur nom n'y figure pas ou qu'il contient une erreur, ils doivent se présenter devant la commission de révision municipale s'ils veulent voter lors des élections du 7 novembre, puisque l'inscription sur la liste électorale est nécessaire pour voter.

Les membres de la commission de révision accueilleront les électeurs au 64 Cedar:

- Le 19 octobre 2021 de 13h00 à 22h00,
- Le 25 octobre 2021 de 8h30 à 16h00.

Après ces dates, il ne sera plus possible de s'inscrire sur la liste électorale ou de modifier son inscription.

Les consignes sanitaires en vigueur doivent être respectées en tout temps lors de la révision de la liste électorale tout comme lors du vote.

Les personnes admissibles au vote par correspondance peuvent présenter leurs demandes par écrit au plus tard le mercredi 27 octobre 2021. Les bulletins de vote par correspondance devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le 5 novembre à 16h30. Si vous êtes admissible au vote par correspondance, vous pouvez également faire une demande de modification à la liste électorale devant la commission de révision.

Quoi prévoir pour s'inscrire ou modifier son inscription?

Pour s'inscrire sur la liste électorale ou modifier son inscription, un électeur ou une électrice doit fournir l'adresse de son domicile précédent et présenter deux documents : l'un doit mentionner son nom et sa date de naissance et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile. Cette démarche peut aussi être faite par son conjoint ou sa conjointe, un parent ou une personne qui cohabite avec lui.

Qui peut voter lors d'élections municipales?

Pour pouvoir voter à l'occasion des élections municipales de 2021, il faut remplir cinq conditions :

1. Être inscrit sur la liste électorale;
2. Avoir 18 ans le jour des élections, le 7 novembre prochain;

En date du 1^{er} septembre 2021:

3. Avoir la citoyenneté canadienne;

2021 General Elections

Town of Hudson voters will receive a notice of entry by mail in the next few days

Hudson, October 12th, 2021 – Town of Hudson voters are asked to verify that their names are registered on the notice of entry which they will receive in the next few days. If their names are not registered or if there are any errors, they must appear before the Board of Revisors if they wish to vote at the November 7th election since you must be registered on the electoral list to be able to vote.

Members of the Board of Revisors will meet voters at 64 Cedar:

- On October 19th, 2021 from 1:00 p.m. to 10:00 p.m.,
- On October 25th, 2021 from 8:30 a.m. to 4:00 p.m.

After these dates it will not be possible to register your name on the list of electors or to modify your application.

All health measures in force must be respected at all times when appearing before the Board of Revisors or on polling day.

Persons eligible to vote by mail must make a verbal or written request no later than Wednesday, October 27, 2021. Ballots must be received at the office of the Returning Officer no later than 4:30 p.m. on November 5, 2021. If you are eligible to vote by mail, you may also request a modification to the electoral list before the Board of Revisors.

What is needed to register or to modify your registration?

To register your name on the electoral list or modify your registration, voters must provide their previous address and present two documents: one indicating the name and date of birth and the other the name and domicile address of the person whose registration is sought. This procedure may be made by the spouse, by a relative or by a person who is cohabiting with the person.

Who is qualified to vote in a municipal election?

A person is qualified to vote in the 2021 municipal election if the following conditions are met:

1. Be registered on the electoral list;
2. Be 18 years of age on election day, November 7th, 2021;

As of September 1st, 2021:

3. Be a Canadian citizen;



Hudson

4. Ne pas être dans un cas d'incapacité prévu par la loi, soit être sous curatelle ou être coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
5. Être dans l'une ou l'autre des situations suivantes :
 - Avoir son domicile dans la municipalité et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
 - Être propriétaire d'un immeuble dans la municipalité ou y occuper un établissement d'entreprise depuis au moins 12 mois.

Qui peut voter par correspondance?

Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité;
- Votre domicile est sur le territoire de la municipalité et :
 - Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible;
 - Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
 - Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;
 - Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande en communiquant avec la présidente d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

La façon de faire votre demande et sa validité varient selon votre situation :

- Si votre domicile n'est pas dans la municipalité, votre demande doit être faite par écrit et sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande.
- Si vous êtes domicilié(e) et que devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide uniquement pour le scrutin en cours.
- Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommandements qui pourraient en découler.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 14 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et

4. Is not disqualified from voting under the law, either under curatorship or guilty of an offence that is a corrupt electoral practice;
5. Meets one of the following conditions:
 - Be domiciled on the territory of the municipality and, for at least six months, in Quebec;
 - Have been the owner of an immovable or the occupant of a business establishment located in the municipality for at least 12 months.

Who can vote by mail?

You can vote by mail if you are in one of the following situations:

- Your domicile is not located in the territory of the municipality;
- Your domicile is located in the municipality's territory and:
 - You are domiciled in an eligible health establishment;
 - You are unable to travel for health reasons or you are a caregiver domiciled at the same address of such a person;
 - You will be 70 years of age or older on polling day;
 - Between Sunday, October 17, 2021 and Wednesday, October 27th, you must comply with an order or a recommendation for isolation from Public Health authorities because you:
 - have returned from a trip abroad within the last 14 days;
 - were diagnosed with COVID-19 and are still considered a carrier of the disease;
 - are showing COVID-19 symptoms;
 - have been in contact with a suspected, probable or confirmed COVID-19 case within the last 14 days;
 - are waiting for a COVID-19 test result.

To vote by mail, you must make an application by contacting the Returning Officer no later than Wednesday, October 27th, 2021.

How you apply and the validity of your application will vary depending on your situation:

- If your domicile is not in the municipality, your application must be made in writing and will be kept for all elections and referendums following its receipt.
- If you are domiciled in the municipality and you must comply with an order or recommendation for isolation from the Public Health authorities, your application may be verbal or written and will be valid for the current poll only.
- If you are not in one of the above listed situations, your application may be verbal or written and will be valid for the current poll and any recommended proceedings arising from this poll.

The ballot papers for voting by mail will be sent as of October 14th, 2021.

If you are registered to vote by mail and have not



Hudson

que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16h30.

Pour en savoir plus

Le site web de la Ville de Hudson: <http://www.hudson.quebec> fournit plus d'information sur les élections en cours.

Élections Québec rendra disponible, sur le site Web www.elections municipales.quebec, la liste des personnes candidates et les résultats de ces élections pour toutes les municipalités du Québec, ainsi que d'autres informations utiles pour les électrices et les électeurs.

Renée Huneault, présidente d'élection
450-458-5347 poste 234

received your ballot papers a few days after their sending, you can contact the Returning Officer to obtain new ones.

Ballot papers must be received at the office of the Returning Officer no later than Friday, November 5th, 2021 at 4:30 p.m.

For more information :

The Town of Hudson website will provide further information concerning the elections at: <http://www.hudson.quebec>

«Élections Québec» shall make available on the following website: www.elections municipales.quebec, the list of candidates and election results for all Quebec municipalities as well as further useful information for voters.

Renée Huneault, Returning Officer
450-458-5347 local 234